



**Statut général des Fonctionnaires :
De la communication gouvernementale pour ne pas parler des vrais
problèmes des fonctionnaires !**

Le Conseil commun de la Fonction publique (regroupant les trois versants) s'est réuni sous la présidence de Marylise Lebranchu, le 27 juin 2013.

Le seul point à l'ordre du jour était le toilettage de la Loi 83-634 dite « Statut général des fonctionnaires ».

FORCE OUVRIERE a rappelé son attachement au statut général et aux statuts particuliers de corps et à l'indépendance des trois versants et le maintien de leurs spécificités. Nous avons également revendiqué la remise en cause de certaines fusions de corps imposées par le gouvernement précédent.

Enfin FO, seule, a rappelé que la priorité n'était pas le toilettage du statut général mais que les attentes de nos mandants, et plus largement des fonctionnaires, étaient les suivantes :

- L'amélioration du pouvoir d'achat par l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice et une amélioration des carrières par la refonte de l'ensemble de la grille indiciaire pour toutes les catégories.
- L'augmentation des enveloppes des mesures catégorielles (promotion, primes, etc.) et la fin des diminutions des crédits de fonctionnement ou des baisses des dotations globales de fonctionnement.
- La fin des suppressions de postes confirmées par les dernières lettres plafonds dans les ministères. L'esprit de la MAP clone de la RGPP !
- L'amélioration des conditions de travail
- L'abrogation sans délai du jour de carence.
- L'abrogation de la totalité de la Loi « Mobilité et Parcours Professionnels » dont le recours à l'intérim.
- La non-remise en cause de Code des pensions civiles et militaires, la maintien des six derniers mois pour le calcul de la pension et le refus de tout allongement de la durée.

Enfin, FO a rappelé son rôle d'interlocuteur social et non de partenaire social. Nous ne souhaitons pas d'intégration du syndicalisme dans les décisions gouvernementales. Fidèles à notre indépendance, nous refusons d'être des cautions des réformes ou des co-gestionnaires.

La ministre a d'abord annoncé qu'elle encourageait l'administration à accepter le maximum d'amendements proposés par les organisations syndicales.

Ensuite, elle n'a pu que confirmer le constat fait par FO, tout en déplorant elle-même les suppressions de postes, le gel des salaires, mais en renvoyant cette exigence au respect de la maîtrise des déficits publics dans l'attente d'un retour de la croissance.

En résumé, rien ne change la politique d'austérité continue allégrement....hélas !

Plus spécifiquement sur le texte en lui-même, celui-ci, pour FORCE OUVRIERE, est une mauvaise réponse à l'actualité de ces derniers mois et aux différentes affaires telles celles de Cahuzac, Guéant ou Tapie-Lagarde, etc.

De fait, ce texte entraîne un durcissement et une moralisation du Statut général. Comme si la très grande majorité des fonctionnaires étaient concernés par ces affaires qui impactent essentiellement des hommes et femmes politiques, élus ou hauts fonctionnaires !

On se demande pourquoi la déontologie et un régime disciplinaire durci se retrouvent dans ce toilettage, sauf à laisser planer une suspicion inacceptable sur l'intégrité des fonctionnaires.

Les sanctions disciplinaires inscrites dans ce futur statut général (et non plus dans les titres respectifs de chaque versant) permettent aussi à l'administration de tendre vers une harmonisation voire une unicité de gestion de l'ensemble de la Fonction publique (Etat, Territorial et Hospitalier) que rejette Force Ouvrière.

Il est également nécessaire de bien comprendre le changement sémantique que l'administration souhaite engager en incluant des notions morales dans le statut général.

Loin de renforcer les valeurs républicaines de Service public que chacun connaît : neutralité, laïcité, égalité, le gouvernement introduit la morale dans le Statut général des fonctionnaires. Ainsi la dignité, la probité, etc... qui, tout en paraissant de bon sens, ouvrent la porte à la critique comportementale.

Imposer des valeurs subjectives influencera tôt ou tard les modalités de recrutement et d'encadrement des fonctionnaires.

Alors que l'actualisation du statut aurait pu être l'occasion de renforcer les droits et garanties des fonctionnaires, au final il n'en est rien.

Ce projet de loi présenté, tant au CSFPE le 26 juin qu'au CCFP le 28 juin, a reçu pour chaque instance, un vote défavorable de FO.

Fait à PARIS, le 27 juin 2013